

Message du Président Directeur Général du groupe Adelaïde, Benjamin Verlingue :
« Tolérance zéro à l'égard de la corruption et de tout autre manquement à la probité »

Cher(e)s collaborateurs et collaboratrices,

Dans le cadre du déploiement du plan stratégique « Better Future 28 », le groupe Adelaïde réitère son engagement à placer la **performance extra-financière** et la gouvernance responsable au cœur de sa stratégie. Les valeurs **d'intégrité, de transparence et de responsabilité** portées par la Gouvernance des enjeux **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** ne sont pas de simples principes : elles doivent guider chacune des décisions et des actions des collaborateurs du groupe, pour garantir des pratiques commerciales éthiques, prévenir toute forme de corruption, assurer le respect strict des lois et renforcer la confiance de nos clients, partenaires et collaborateurs. La lutte contre la corruption est au cœur de notre démarche ESG : elle s'appuie sur une gouvernance exemplaire, protège nos parties prenantes et contribue à la création de valeur durable.

Je réaffirme aujourd'hui la volonté du groupe Adelaïde : instaurer une culture où la conformité et l'éthique ne sont pas des contraintes, mais des **leviers stratégiques de confiance, de compétitivité et de croissance durable**. **L'intégrité est une des clés de notre crédibilité et de notre réussite collective.**

C'est pourquoi, les activités du groupe Adelaïde reposent sur une prohibition totale (i) de la corruption (ii) ainsi que de tout autre manquement à la probité (tel que le trafic d'influence, la concussion, la prise illégale d'intérêts, etc.) **sous toutes leurs formes.**

Dans un contexte d'instabilité mondiale qui accroît le risque de corruption et peut perturber la vie des affaires, **le groupe Adelaïde poursuit le renforcement de son dispositif anticorruption**. Cette démarche répond aux exigences de (i) la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'économie dite « Sapin II » et (ii) aux recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) qui rappelle que la mise en œuvre d'un tel dispositif « *permet aux organisations de se prémunir contre le risque de voir leur réputation entachée et leur valeur économique dégradée* ».

En conséquence, je réitère ma demande à chacun d'adopter un **comportement irréprochable** dans ses relations de travail au quotidien, avec ses collègues et vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes en **appliquant les principes édictés dans le code interne de lutte contre la corruption** (annexé au règlement intérieur). L'intégrité n'est pas seulement une exigence légale : c'est un engagement collectif qui soutient notre impact positif sur la société et l'environnement.

J'invite en particulier les dirigeants des sociétés du groupe à incarner ces valeurs, à diffuser largement ces pratiques auprès des équipes et à veiller à leur appropriation. L'exemplarité est le socle de cette première étape vers une culture partagée forte.

Tout comportement illicite et/ou contraire au code de lutte contre la corruption peut être signalé sur l'outil digital de signalement via ce lien :

<https://report.whistleb.com/groupeadelaide>

Ce dispositif d'alerte interne est décrit sur l'espace collaboratif de la Direction juridique et conformité du groupe (DJC) sur l'intranet « i.DJC » : [Direction Juridique & Conformité Groupe - Accueil](#). Des vidéos de l'équipe de la DJC sont aussi en ligne sur cet espace.

Ancrer ensemble une culture de l'éthique et de la conformité, c'est créer les conditions de notre réussite où la transparence guide nos décisions et où l'intégrité devient notre force. C'est ainsi que nous construirons un avenir durable et responsable.

10 mars 2026

Signé par :

Benjamin VERLINGUE

36CA2ABEC3024A4...



FRANCE UNITED KINGDOM SWITZERLAND PORTUGAL ITALY

